

Participation citoyenne



Une démarche collective : la « participation citoyenne »

Nous avons choisi d'associer tous les citoyens à la lutte contre le sentiment d'insécurité afin que collectivement nous construisions à Montastruc-la-Conseillère le « mieux vivre ensemble ».

En préambule, il est précisé que et nous sommes très attachés à la protection des libertés privées, aussi noter des faits qui paraissent suspects ou détecter des situations anormales doivent absolument être compatibles avec le strict respect des libertés individuelles.

“ *Sur le sujet de la sécurité publique et des incivilités, nous avons donc décidé de réactiver le programme « Participation citoyenne » qui a démontré son efficacité.* ”

L'ancienne convention qui liait la commune aux autorités préfectorales et judiciaires était limitée à un seul quartier et ne réunissait que peu de « Citoyens Référents » participant à cette organisation.

Notre objectif est de compléter ce dispositif en menant des actions de proximité complémentaires visant à lutter contre les phénomènes de délinquance auxquels se consacrent habituellement la Gendarmerie nationale et notre Police municipale. Nous pourrons ainsi mieux sécuriser les habitants grâce à cette prévention de proximité.

Il s'agit avant tout d'une démarche solidaire qui a pour but de **fluidifier la communication entre les citoyens, les acteurs locaux de la sécurité et les forces de l'ordre.**

Sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité, le responsable local des forces de sécurité de l'Etat désignent donc les « **Citoyens Référents** » qui sur un même quartier ont **un rôle d'alerte lors de constatation d'événement suspect susceptible de troubler la sécurité des personnes ou des biens.**

Bien évidemment, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre. Par conséquent, l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue.



Sauf pour les cas de crimes ou délits flagrants qui impliquent un appel direct à la gendarmerie (17) et/ou brigade locale (05 34 26 02 05), le « Citoyen Référent » transmet l'information aux forces de sécurité par voie de rencontre, téléphone, fax, ou messagerie dès qu'il est témoin d'une situation qui lui semble anormale. Les informations transmises doivent être respectueuses des droits fondamentaux individuels et ne doivent revêtir aucun caractère politique, racial, syndical ou religieux.

Montastruc par quartier

Les «Citoyens Référents» désignés sont au nombre de 20 et sont répartis en cinq quartiers

- * La Valade
- * Birats et Lanclos
- * Anrely et Clos Amandine
- * Centre-ville
- * Cante, Castouret et Pastel

